

# Note d'organisation de NONGLARD lors de la situation de crise sanitaire liée au virus COVID -19

## Mesures mises en place à compter du 25 mars 2020

Les mesures ci-dessous décrites sont définies par la cellule de crise, composée du Maire Ch. GUITTON, du 1° Adjoint D. AUDIBERT et du 4° Adjoint D. BOUVET seuls habilités à pénétrer sans autorisation préalable dans l'ensemble des locaux municipaux.

### 1/ Fermeture des bâtiments publics :

- Toutes les salles de réunions, à savoir Salle des Fêtes, Bibliothèque et salles contiguës, Salle périscolaire à l'étage au-dessus de la Mairie, Salle Saint OURS au presbytère sont fermées jusqu'à nouvel ordre et ce quel que soit le nombre de participants à d'éventuelles réunions.
- Accueil Mairie, fermé au public.
- Toutes les salles de classe et de sieste fermées selon les directives du Ministère. Une classe pourrait être ouverte au cas où nous devrions assurer une garde de permanence pour les enfants de salariés requis (personnel de santé et assimilés. Cette garde serait assurée en premier lieu par une enseignante assistée d'une encadrante du périscolaire libre de garde d'enfant. Pas de cantine assurée par la municipalité, les parents devront fournir un repas qui pourra être réchauffé si de besoin.
- L'aire de jeux reste accessible, sous réserve que les utilisateurs respectent strictement les consignes d'éloignement.
- Toilettes municipales de l'aire de jeux fermées pour raison évidente d'hygiène, tous les éléments susceptibles de contact manuel (poignées, robinets...) ne pouvant être nettoyés après chaque usage. Les urinoirs restent utilisables.

### 2/ Mise en œuvre du télétravail et du plan de continuité de l'activité

L'ensemble du personnel périscolaire n'est pas concerné à priori, mais pourra être appelé en cas de crise grave. Cependant, l'employée de service

responsable du ménage de la Mairie pourra être requise pour effectuer un ou des nettoyages des bureaux, voir ci-dessous l'alinéa concernant la secrétaire.

L'employé municipal est mis en disponibilité, mais pourra être convoqué en cas de problème important affectant soit la voirie, soit les bâtiments publics, avec strict respect des consignes d'éloignement et de l'hygiène du matériel utilisé, avant et après usage.

- La secrétaire de Mairie dispose d'un accès à distance de l'ensemble des fichiers nécessaires et suffisants pour traiter les opérations courantes en télé- traitement. En cas où sa présence s'avérerait indispensable, il serait nécessaire de procéder avant et après à une « hygiénisation » des accès au bureau d'accueil (poignées, surfaces des meubles, clavier et souris d'ordinateur. Tout contact avec les membres de la cellule de crise ou d'autres élus ou très exceptionnellement des habitants devront respecter les consignes ci-dessus rappelées. Un membre de la cellule prendra chaque jour contact avec la Secrétaire pour faire le point sur l'avancée de ses travaux et répondre aux éventuelles questions réciproques.

3/ Aide aux personnes dites vulnérables, pouvant se trouver en situation précaire.

Pour traiter ce problème, la cellule de crise se fera aider par la secrétaire du CCAS.

Il convient de repérer les personnes seules ou dépendant de peu de parents ou voisin et qui risqueraient de ne plus pouvoir acquérir les biens indispensables (nourriture, hygiène ...). On s'appuiera sur la dernière liste établie pour le repas des anciens, sur les indications que peuvent fournir les cabinets d'infirmières locaux, ainsi que sur nos connaissances personnelles. Chaque personne bénéficiaire recevra un document explicatif.

La municipalité a conclu un accord avec le magasin CASINO de POISY qui accepte d'honorer les commandes des produits de première nécessité et de livrer à la Mairie. Les membres de la cellule de crise et/ou tout autre volontaire assureront les livraisons à domicile. Pour faciliter l'opération, nous établirons un bon de commande imprimé reprenant la liste des 30 ou 40 produits de première nécessité avec les prix de chacun. Le règlement global sera fait par la municipalité qui se fera rembourser par émission de titres individuels.